



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

Conseil Municipal du vendredi 5 Juin 2026 à 19h00 **Liste des délibérations votées**

Délibération N° 26/63 – TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du tableau du conseil municipal modifié.

Délibération N° 26/64 – DESIGNATION DE DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/65 – VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTION – MAISON FAMILIALE RURALE: le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/66 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – COOPERATIVE SCOLAIRE VICTOR HUGO : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/67 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC) POUR L'EXERCICE 2025 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) et 2 abstentions (Jean-Philippe PROST, Maria RAT, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/68 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC) POUR L'EXERCICE 2026 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) et 2 abstentions (Jean-Philippe PROST, Maria RAT, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/69 – INTEGRATION DANS L'ACTIF COMMUNAL DES PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE NON ENCORE ENREGISTREES A L'INVENTAIRE COMPTABLE : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/70 – CANDIDATURE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PLAN « SOBRIETE » PROPOSEE PAR LA REGION SUD : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/71 – CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/72 – CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA ROQUE D'ANTHERON – AVENANT N°1 – PROROGATION DU DISPOSITIF : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/73 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL

D'OFFRES: le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/74 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION

DE SERVICE PUBLIC : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/75 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS AU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME LE COLOMBIER : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Délibération N° 26/76 – ADHESION AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR

UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

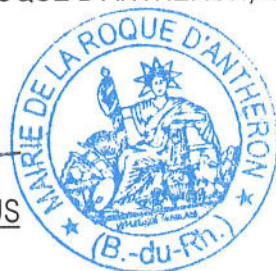
Délibération N° 26/77 – AVIS SUR UN PROJET D'INSTALLATION DE METHANISATION DE

BIODECHETS A ISTRES : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 8 Juin 2026

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD

